

CAMCA Réassurance

Rapport narratif Solvabilité 2 : SFCR 2021
sur l'arrêté du 31 décembre 2020

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Alain Siegrist
Fonction : Directeur
Tel : 40 20 99 - 1
E-mail : Alain.Siegrist@CAMCA.lu

Sommaire

SYNTHESE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS EN 2019.....	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS	4
A.1. ACTIVITE ET ENVIRONNEMENT	4
A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	5
A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	5
A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	5
A.5. AUTRES INFORMATIONS.....	5
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
B.2. EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	9
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ORSA.....	10
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	13
B.5. FONCTION AUDIT INTERNE	15
B.6. FONCTION ACTUARIELLE	16
B.7. SOUS-TRAITANCE.....	17
B.8. AUTRES INFORMATIONS.....	17
C. PROFIL DE RISQUE.....	17
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	17
C.2. RISQUE DE MARCHE	17
C.3. RISQUE DE CREDIT	18
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	18
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	18
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	18
C.7. AUTRES INFORMATIONS.....	18
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	19
D.1. ACTIFS	19
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	19
D.3. AUTRES PASSIFS	20
D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	20
D.5. AUTRES INFORMATIONS.....	21
E. GESTION DU CAPITAL.....	21
E.1. FONDS PROPRES	21
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	21
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS.....	21
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	22
E.5. AUTRES INFORMATIONS.....	23
F. ANNEXE.....	24

Synthèse des changements majeurs survenus en 2020

A. Activités et résultats

L'activité de CAMCA Réassurance n'a pas subi de changements majeurs au cours de 2020.

B. Système de gouvernance

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020 par le Commissariat aux Assurances. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la Compagnie. La gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne partiel.

C. Profil de risque

Le profil de risque n'a pas évolué de manière significative au cours de l'année 2020.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des risques n'a pas évolué de manière significative.

E. Gestion du capital

Le modèle interne partiel de CAMCA Réassurance couvre le risque de souscription en réassurance des produits de caution aux prêts à l'habitat, émanant de l'activité assurantielle principale de CAMCA Assurance. Le contrat Caution à l'habitat lie étroitement CAMCA Assurance à CAMCA Réassurance. En effet, l'un des mécanismes atténuateurs de CAMCA Assurance est la réassurance. Cette dernière est prise en charge à 100% par CAMCA Réassurance.

Afin de mieux prendre en compte son profil de risque (plus adéquat que la formule standard), CAMCA Assurance a souhaité développer un dossier modèle interne partiel basé sur la caution de prêt à l'habitat. Or compte tenu du fait que les deux compagnies appartiennent au même groupe et sont liées sur ce produit (la caution de prêt à l'habitat), CAMCA Réassurance se doit de retenir ce modèle interne partiel même si la formule standard ne présente pas les mêmes désavantages. Ceci permet d'avoir un modèle commun sur cette activité. Les 2 modèles ont été homologués début avril 2020 et appliqués à partir de la clôture des comptes au 31/12/2019.

Ce modèle partiel a été développé sur le seul risque de souscription primes et réserves de la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les autres risques sont estimés à partir de la formule standard. L'application de ce modèle a permis de ne plus faire appel au nantissement souscrit auprès de CAMCA Assurance.

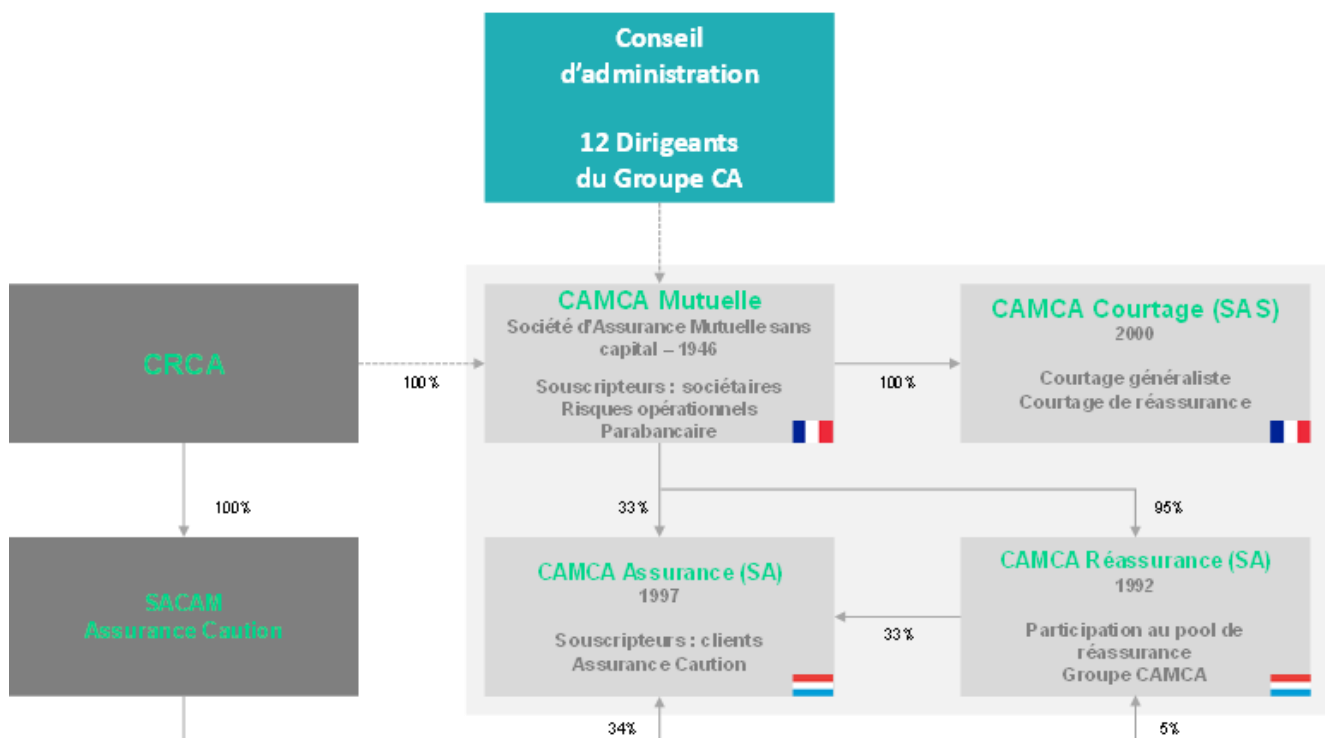
A. Activité et résultats

A.1. Activité et environnement

La Compagnie fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **La mutuelle CAMCA** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **CAMCA Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **CAMCA Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



Le chiffre d'affaires de CAMCA Réassurance diminue de 7,2%, par rapport à 2019 pour un montant total de KEUR 64.887K€.

A la fin de l'année 2020, 3 personnes étaient salariées à temps plein ou partiel par CAMCA Réassurance.

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à 754 K€, hausse de (+21%) par rapport à l'exercice précédent

A.3. Résultats des investissements

La totalité des placements de CAMCA Réassurance est investie dans le FCP CAMCA Lux Finance, un fonds commun de droit luxembourgeois géré par CAMCA Lux Finance Management Company qui sous-traite la gestion à Amundi. CAMCA Lux Finance Management Company est détenue à 60 % par CAMCA Réassurance et 40 % par CAMCA Assurance. La société est administrée par CACEIS Bank Luxembourg, chez qui elle est domiciliée.

CAMCA est exposé au risque action depuis 2020, via l'investissement au travers de Camca Lux Finance et du compartiment action. Il n'y a à ce jour pas de risque de liquidité. L'investissement sur 2020 se porte à 17,1 M€. Les titres qui composent le portefeuille sont tous cotés sur des marchés réglementés.

La valeur du FCP au 31/12/2020 est de 719.6 M€, la majorité des titres est de type souverain et assimilé. Le rating minimum est BBB. La compagnie restreint ses nouveaux investissements à des titres privés de sociétés non financières et en agence et gouvernement régional.

A.4. Résultats des autres activités

Non concerné

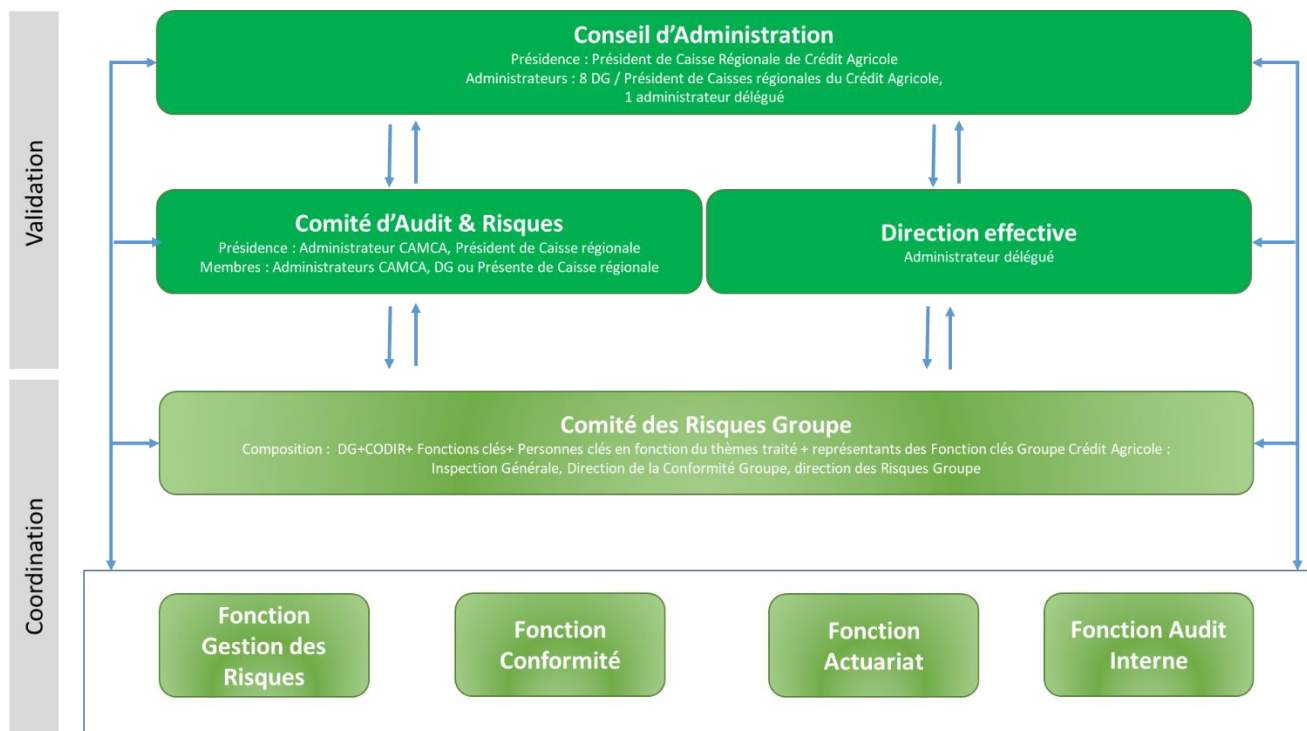
A.5. Autres informations

Néant.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA dans lequel s'insère CAMCA Réassurance peut se résumer par le graphique suivant :



Gouvernance CAMCA Réassurance – 31/12/2019

Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie intègre plusieurs acteurs différents :

- les Administrateurs : ils représentent les actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la Direction déléguée (Direction effective) : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques, les rôles et responsabilités qui en découlent au sein de la Compagnie.

▪ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les administrateurs sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration de la Maison Mère.

▪ Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours. Il statue sur les décisions stratégiques de la société et depuis 2019 sur l'évolution du modèle interne partiel. Ce modèle interne partiel a été validé le 10 avril 2020 par notre Autorité de contrôle le Commissariat aux Assurances, avec une application au 31 décembre 2019. Les administrateurs ont été amenés à participer à une formation préliminaire le 22 novembre 2018 sur les enjeux et impacts de la réglementation solvabilité 2 principalement au niveau de la gouvernance. A chaque Conseil, ils ont été informés du développement de ce modèle. Ils participeront au cours de 2020 à une nouvelle formation organisée par la société.

Il se réunit au moins 2 fois par an à Luxembourg.

Le Directeur délégué est également invité pour présenter un point des activités luxembourgeoises lors du Conseil d'Administration de la maison mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est institué au niveau de CAMCA Mutuelle, la Maison Mère. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'audit et des risques sont indépendants et occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales. Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

▪ Comité de direction

Le Comité de direction est un Comité Groupe qui est constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, des membres de Direction de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur de la Compagnie et du Responsable du contrôle interne. Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de

suivre les performances et les résultats du Groupe et d'ajuster, si nécessaire, les politiques risques. Il joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

▪ **Comité de coordination des risques Groupe**

Ce Comité est un Comité transversal Groupe. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux du groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés à l'exception de la fonction audit interne. Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de direction dont il est complémentaire.

▪ **Comité financier**

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir. Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

▪ **Comité modèle interne**

Le comité modèle interne a été mis en place en 2018 suite au développement du modèle interne partiel. Il s'inscrit dans la gouvernance du modèle Interne et plus largement dans la gouvernance de la société. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre pour suivre et valider les évolutions du modèle interne. Le comité modèle interne est garant de la bonne compréhension du modèle interne partiel par les instances dirigeantes de CAMCA Assurance, de CAMCA Réassurance et du groupe CAMCA. Il est composé de membres permanents (le Directeur Délégué de la société, le Directeur Général Groupe CAMCA, la fonction Actuarielle Groupe, la fonction gestion des Risques et la fonction Conformité) et de membres invités selon les sujets traités (la fonction Risques et Conformité Groupe, le Directeur Financier et tout intervenant interne ou externe invité par les membres permanents). Le comité modèle interne est présidé par la fonction gestion des risques.

Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

L'organigramme des fonctions clés (au 31/12/2019) est le suivant :

Fonction clé	Poste	Exécutant opérationnel
Audit interne	Responsable Audit Interne groupe CAMCA	Responsable Audit Interne groupe CAMCA
Gestion des risques	Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne CAMCA Assurance	Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne CAMCA Assurance
Conformité	Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne CAMCA Assurance	Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne CAMCA Assurance
Actuariat	Actuaire de la Compagnie	Actuaire

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés est notifié au Commissariat aux Assurances.

B.2. Exigence de compétence et d'honorabilité

Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique "compétence et honorabilité" est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui "dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions" satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce, conformément aux obligations définies à l'article 42 de la "Directive Solvabilité 2" et pour les structures luxembourgeoises, suivant les dispositions arrêtées par l'Autorité de Tutelle luxembourgeoise.

En interne, les acteurs concernés sont les Administrateurs, le Directeur délégué, et les personnes occupant les Fonctions Clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les fonctions sous-traitées (audit interne et actuariat). Il convient de rappeler que les nominations du Dirigeant Agréé, des Fonctions Clés et des Administrateurs, sont proposées par le Conseil d'Administration et validées par le régulateur luxembourgeois.

Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions Clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité conformément à la législation applicable.

Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA Réassurance.

- **Appréciation collective : les membres du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Par ailleurs, pour maintenir et développer ces compétences, la Compagnie organise en interne des formations sur la réglementation solvabilité 2 et en particulier dans le cadre réglementaire du modèle interne partiel.

B.3. Système de gestion des risques y compris l'ORSA

Rôle de la gestion des risques

La responsabilité est exercée par le Directeur de la Compagnie. Le Responsable des risques de CAMCA Réassurance participe à la définition des processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques propres de CAMCA Réassurance, dans le respect des normes et règles de fonctionnement groupe.

Définition de l'appétence aux risques

L'appétence au risque est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR. Le groupe s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 130 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est celui défini par la réglementation soit 105%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations. Précisons qu'à partir de l'arrêté du 31/12/2019, ce niveau minimum de solvabilité au sein de la société est calculé selon les normes du modèle interne partiel.

Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année par le Dirigeant. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

Modèle interne partiel

Le Commissariat aux Assurances a approuvé le modèle interne partiel de Camca Réassurance le 10 avril 2020, avec application au 31 décembre 2019.

L'utilisation du modèle interne a pour objectif :

- de mieux appréhender la mesure de sensibilités face aux risques : le modèle interne permettra de mieux maîtriser la variabilité du ratio de couverture et sa sensibilité à la variation de différents paramètres.
- de déterminer l'appétence aux risques : le ratio de solvabilité est un des indicateurs utilisés dans le cadre des études d'appétence au risque. Le modèle interne sera dans ce cadre utile pour d'une part mesurer l'impact sur le ratio de solvabilité de différents scénarios de stress et d'autre part analyser comment les résultats de ces scénarios se comparent aux limites de risques définies par CAMCA Assurance ;
- de définir les programmes de réassurance/rétrocession : la structure du modèle interne permet de refléter le mécanisme d'atténuation du risque que constitue la réassurance. Le modèle interne sera donc utile pour effectuer les analyses de réassurance (efficacité de différentes structures, mesures d'impact), notamment dans le cadre des travaux de la fonction actuarielle sur le volet réassurance. Les processus décisionnels en termes de réassurance s'appuieront sur les résultats du modèle interne.
- de déterminer le capital planning : La modélisation plus fine du risque par approche modèle interne permettra d'effectuer des projections sur le niveau de capital nécessaire pour soutenir le développement de l'activité de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Il permettra ainsi d'analyser différents scénarios de business plans futurs et de mesurer le besoin en capital associé à chacun de ces scénarios.

La gouvernance du modèle interne partiel est décrite dans la charte de gouvernance du modèle. Elle est validée par le Conseil d'Administration. Elle permet de :

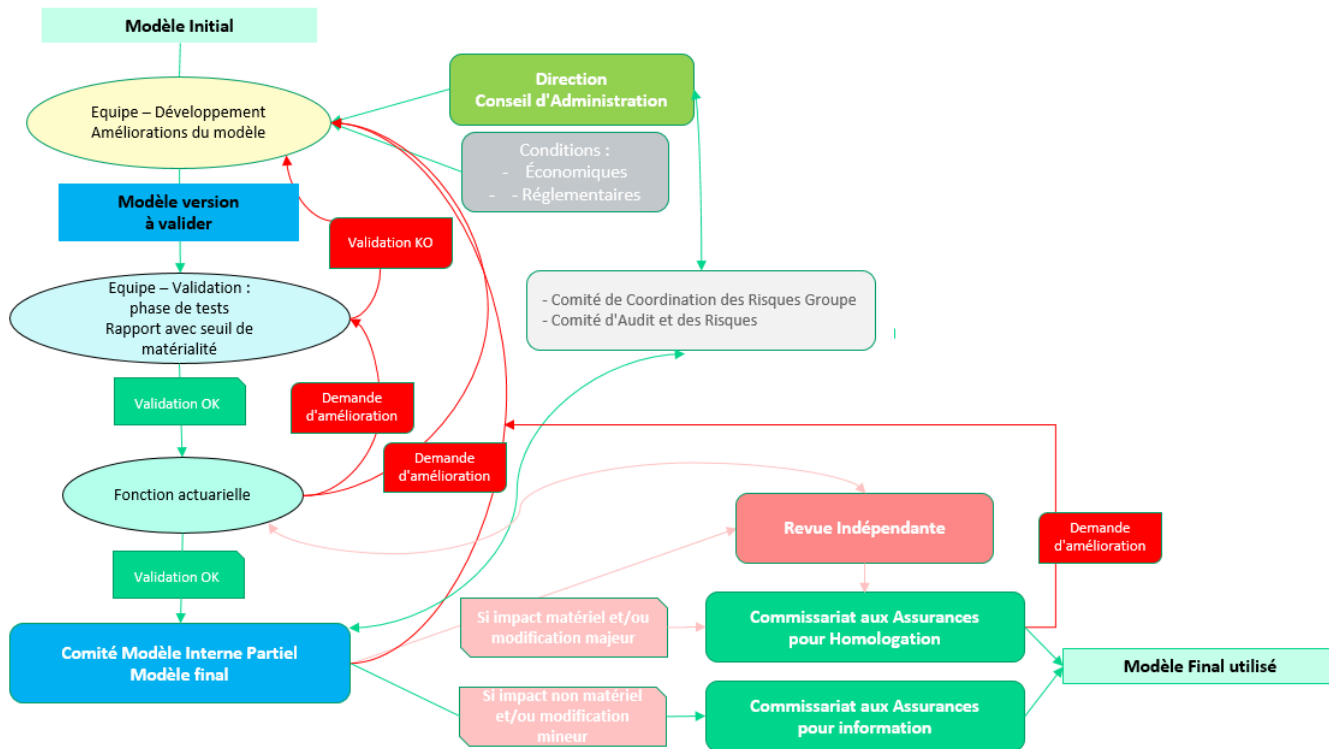
- spécifier les modalités d'intégration du modèle interne partiel dans la gouvernance globale de la société ;
- définir les rôles et responsabilités des personnes participant à la conception, à la validation jusqu'à la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;
- organiser les modalités d'évolution, de validation, de contrôle et de documentation du modèle interne partiel ;
- définir les règles d'utilisation, d'évolution et de changement du modèle.

La validation du modèle est encadrée par une politique spécifique approuvée par le Conseil d'Administration. La fonction risque est le garant du modèle. L'équipe validation rédige au moins une fois par an un rapport de validation. Cette équipe est indépendante de l'équipe développement. Ceci assure une appréciation indépendante de la qualité du modèle tant technique que sur la qualité des données. Ce rapport est communiqué au Comité Modèle où est présente la direction générale. Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il est composé...

De la même manière l'évolution du modèle interne est encadrée par la politique de changement de modèle, elle-même validée par le Conseil d'administration. Les changements sont répertoriés et classés

en changement « mineur » ou « majeur » en fonction de leur impact sur le modèle. A savoir que tout changement majeur doit face l'objet d'une demande d'approbation par notre Autorité de Contrôle.

Nous pouvons schématiser le rôle et les interactions entre les différents intervenants lors du processus de validation du modèle :



Avec les flèches :

- En vert (→) lorsque l'étape développement et/ou validation est réalisée (OK)
- En rouge (→) lorsque l'étape nécessite des améliorations / corrections (KO)

Ce modèle interne est partiel, dans la mesure où seul le risque primes et réserves du produit Caution à l'habitat est couvert. Ce produit représente plus de 90% des primes émises, et plus de 90% du total des provisions sinistres en normes comptables locales.

Les autres risques sont calculés en formule standard : soient le risque de marché, le risque de défaut des contreparties, le risque opérationnel et le risque de souscription des autres produits que la caution des prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole.

ORSA

▪ **Méthode**

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de CAMCA Réassurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction actuarielle et de la finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

▪ **Pilotage**

La gouvernance du dispositif ORSA de CAMCA Réassurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

▪ **Mise en œuvre**

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des différents Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan,
- l'analyse des risques,
- la définition du scénario central et des scénarios adverses,
- les calculs actuariels,
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

B.4. Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Organisation générale du dispositif de contrôle interne

▪ Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et valide la politique financière proposée. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes.

▪ Le rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques et la politique financière. Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

▪ Le rôle du Directeur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

▪ Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité et est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation.

Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne.

B.5. Fonction Audit interne

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les prestations de service essentielles externalisée (PSEE) du groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du groupe CAMCA ;
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle ;
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du groupe CAMCA :

- Au Directeur Général de CAMCA et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'Administration, aux dirigeants et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

Organisation de la fonction Audit interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a nommé un Responsable de la Fonction Clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance).

En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'Audit interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit interne, renforcée le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe ;
- La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne et ses PSEE (Prestations de Services Essentielles Externalisées), la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre CAMCA. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA *a minima* deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques, Conseils d'Administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

La politique d'audit interne est révisée chaque année et présentée pour validation au Conseil d'Administration. En 2020, la politique d'audit interne a été révisée afin d'intégrer la nouvelle organisation de la Fonction Audit Interne de CAMCA (internalisation de la Fonction).

B.6. Fonction actuarielle

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de rétrocession le cas échéant,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration,
- de vérifier la qualité des données et des résultats du modèle interne partiel, et d'en informer la fonction risques et le comité modèle.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

B.7. Sous-traitance

Une part des besoins informatiques est sous traitée à différents fournisseurs dans le respect des procédures du groupe.

B.8. Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de provisionner suffisamment pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses clients, et de faire face au financement de la solvabilité pour ses engagements dans la durée. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de rétrocession.

C.1. Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

1. Risque de sous provisionnement,
2. Risque de sous tarification,
3. Risque de nature catastrophique.

Les deux compagnies CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance étant intrinsèquement liées sur ce produit (caution à l'habitat), la structure et la méthodologie du modèle sont alignées. Comme CAMCA Assurance, la société a choisi d'évaluer ses risques à partir d'un modèle interne partiel. Ce dernier est en application depuis le 31/12/2019 (sur le risque de souscription de primes et de réserves de la caution de prêt à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole).

C.2. Risque de marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Dirigeant Agréé. La gestion des placements est déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant Agréé

s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché. De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui sont représentatifs des provisions techniques ou qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires. Globalement, la gestion des placements évolue prudemment de manière à pouvoir faire face aux engagements.

C.3. Risque de crédit

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les gérants disposent, pour l'évaluation de nos actifs, de plusieurs sources de notations : S&P, Fitch, Moody's, Am Best, etc. Par mesure de prudence, ils retiennent, dans l'évaluation des actifs, et des signatures la moins bonne notation fournie par les sociétés évoquées ci-dessus.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quasi inexistant dans la mesure où :

- un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

C.5. Risque opérationnel

Ils ont été cartographiés et sont non significatifs.

C.6. Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

C.7. Autres informations

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impacts plus limités ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

Principe de valorisation

Les actifs détenus par CAMCA Réassurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime des actifs est repris à la valeur Solvabilité 1. Un pourcentage encore plus faible des actifs est évalué à une valeur "mark to model". Le bilan prudentiel au 31 décembre 2019 de CAMCA Assurance (ci-après « Bilan Solvency 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - Elimination des provisions d'égalisation ;
 - Constitution d'une marge de risque ;

Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;

Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;

Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

D.2. Provisions techniques

Résultats

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie. D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA.

Garanties considérées :

- Caution des prêts à l'habitat ;
- Construction
- « Whole account » (toutes branches)

Principes comptables de valorisation des provisions :

▪ Provision pour primes non acquises

Les primes reçues sont réparties sur la durée des traités de réassurance ou des polices auxquelles elles s'appliquent. En conséquence, une provision pour primes non acquises est constituée pour la partie des primes reçues qui se rapporte à la période restant à courir des traités ou polices en vigueur.

▪ Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est constituée sur base de rapports et d'estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elle inclut également une estimation, sur base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. À la clôture de chacun des exercices suivants, la provision est ajustée en fonction de l'expérience acquise et des informations disponibles. Le montant éventuel de la réassurance est inscrit séparément à l'actif.

▪ Provision pour égalisation

En conformité avec la réglementation applicable en matière de réassurance la Société doit constituer une provision pour égalisation. Sur base du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances, la dotation annuelle à cette provision est égale à la somme algébrique du résultat technique et d'une partie du résultat financier de l'entreprise jusqu'à ce que la provision atteigne un plafond déterminé par application aux primes nettes de réassurance d'un multiple fixé par le Commissariat aux Assurances pour chaque catégorie de risque. Au cas où un exercice ultérieur devrait se solder par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation doit être réintégrée au résultat pour compenser cette perte. La partie non-utilisée de cette provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la Société.

D.3. Autres passifs

L'estimation du bilan Solvabilité 2 génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

D.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et une information envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe. Le moyen disponible pour "gérer" les besoins de capitaux propres est principalement :

- augmentation de capital ou émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2 sur l'ensemble des risques excepté le risque de souscription non-vie de primes et de réserves de l'activité de réassurance caution des prêts à l'habitat de Camca Assurance.

Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3.

E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020. Il est, depuis les estimations au 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la compagnie. Le modèle interne est également utilisé dans les prises de décisions stratégiques telles que les décisions au niveau du plan de rétrocession, le développement ou non d'une activité... Par ailleurs, la gouvernance a été au cours de 2018/2019 adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne.

Le risque primes et réserves liés à l'activité Caution à l'habitat n'est pas adaptée au risque de la compagnie Camca Assurance. En effet, le risque Caution à l'habitat (uniquement ou presque présent en France) est comptabilisé dans le LoB Caution/Crédit et est peu représentatif du panel européen qui a servi de base à l'évaluation des paramètres de la formule standard. Il n'est donc pas incohérent que ces paramètres ne reflètent pas notre risque. De plus, l'assurance Caution des prêts à l'habitat auprès des Caisses Régionales est spécifique par rapport au marché de la caution en France. Dans le sens où Camca Assurance bénéficie de 2 atténuateurs de risques que sont la commission variable et la réassurance. Cette dernière est souscrite à 100% par Camca Réassurance. Ces 2 atténuateurs ne peuvent être pris en compte dans la formule standard.

Les 2 compagnies intrinsèquement liées ont donc décidé de développer un modèle interne partiel sur le seul risque Caution des prêts à l'habitat, et d'appliquer ce modèle après homologation du Commissariat aux Assurances.

Précisons que la technique d'intégration 1, définie à l'annexe XVIII du Règlement, est adaptée mutatis mutandis pour intégrer le périmètre des cautions de prêts immobiliers dans le risque de souscription non-vie. Ainsi le SCR issu du modèle interne partiel est sommé avec le résultat de l'application de la Formule Standard du risque de souscription non-vie pour les autres périmètres, afin d'obtenir le risque de souscription non-vie global de Camca Assurance ou de CAMCA Réassurance.

La technique d'intégration 2 définie au même article est appliquée mutatis mutandis ; la structure d'intégration modulaire de la Formule Standard est maintenue inchangée avec l'utilisation du SCR de souscription non-vie obtenu à l'étape précédente.

Camca Réassurance a ainsi pris en compte les facteurs influençant son risque de souscription primes et réserves (risque de réserves, risques de frais et risque de défaut).

Le modèle interne partiel modélise séparément les impacts de l'occurrence des risques cités supra bruts de réassurance ou de commissions variables à horizon 1 an, puis d'appliquer finement les traités de réassurance /rétrocession afin d'évaluer la perte correspondant à un quantile à 99.5%. Elle a ainsi pu estimer les pertes dites de fréquences ou d'intensité / extrêmes (comme par exemple celles équivalentes à 2% des encours sous risque imposées par le régulateur du groupe (l'ACPR)).

Le montant de capital de solvabilité requis (SCR) se déduisant ensuite par :

$$\frac{BE(t = N + 1)}{1 + r_1} + \frac{Flux(N + 1)}{(1 + r_1)^{0,5}} - BE(t = N)$$

Terme aléatoire
Terme déterministe

Sous l'hypothèse d'absence de variabilité des actifs dans le calcul du risque de souscription, la déformation de l'actif en $t=1$ est uniquement liée aux flux de trésorerie de l'année.

Ainsi le modèle interne partiel définit le risque de primes et de réserves à partir d'une méthode stochastique et non une méthode par facteur. Les volumes de primes à acquérir et les volumes de BE de sinistres ne sont plus utilisés mais une analyse de la sinistralité est réalisée.

Par ailleurs, la société a mis en place une politique de la qualité des données conforme à la directive solvabilité concernant l'application d'un modèle interne. Cette politique a été appliquée au 31/12/2019.

E.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

F. Annexe

S.02.01.02

Bilan (K€)

Actifs		Valeur Solvabilité 2 C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	848.185
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	110.100
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	738.082
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	73.486
Autres créances (hors assurance)	R0380	1.923
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	41.824
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	206
Total de l'actif	R0500	965.625

Passifs		Valeur Solvabilité 2 C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	128.928
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	128.928
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	117.684
Marge de risque	R0550	11.244
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	144.270
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	245.095
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2.105
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	490
Total du passif	R0900	520.888
Excédent d'actif sur passif	R1000	444.737

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée		Total
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Pertes pécuniaires diverses	Accidents	Biens	
		C0070	C0080	C0120	C0140	C0160	
Primes émises							
Brut – Assurance directe	R0110						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	18.001	7.320	1.487			26.808
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				1.283	-106.262	-104.979
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	7.392	7.392
Net	R0200	18.001	7.320	1.487	1.283	-113.654	-85.563
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	R0210						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	18.139	7.320	1.487			26.945
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				1.283	32.799	34.082
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	7.392	7.392
Net	R0300	18.139	7.320	1.487	1.283	25.407	53.636
Charge des sinistres							
Brut – assurance directe	R0310						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10.995	46.658	0			57.653
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-500	-33.525	-34.025
Part des réassureurs	R0340					0	0
Net	R0400	10.995	46.658	0	-500	-33.525	23.628
Variation des autres provisions techniques							
Brut – Assurance directe	R0410						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1.495	-5.023	0			-3.527
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-1.596	-8.489	-10.085
Part des réassureurs	R0440					0	0
Net	R0500	1.495	-5.023	0	-1.596	-8.489	-13.612
Dépenses engagées	R0550	4.498	1.815	369	318	8.134	15.134
Autres dépenses	R1200						2.205
Total des dépenses	R1300						17.339

S05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays (K€)

Activité uniquement dans le pays d'origine (le Luxembourg) et la France.

		Pays d'origine		Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)	
		C0080	Pays (Par montant de primes émises brutes)		C0140
			FR		
Primes émises					
Brut – Assurance directe	R0110	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9.996.568,30	16.811.385	26.807.954	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-114.228.022,10	9.249.215	-104.978.807	
Part des réassureurs	R0140	7.392.000,00	0	7.392.000	
Net	R0200	-111.623.453,80	26.060.601	-85.562.853	
Primes acquises					
Brut – Assurance directe	R0210	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	9.996.568,30	16.948.725	26.945.294	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	24.833.282,39	9.249.215	34.082.498	
Part des réassureurs	R0240	7.392.000,00	0	7.392.000	
Net	R0300	27.437.850,69	26.197.941	53.635.791	
Charge des sinistres					
Brut – assurance directe	R0310	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3.657.014,14	53.996.164	57.653.178	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-32.828.566,92	-1.196.250	-34.024.817	
Part des réassureurs	R0340	0,00	0	0	
Net	R0400	-29.171.552,78	52.799.914	23.628.361	
Variation des autres provisions techniques					
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1.372.351,71	-4.899.564	-3.527.213	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-57.646.568,47	47.561.915	-10.084.653	
Part des réassureurs	R0440	0,00	0	0	
Net	R0500	-56.274.216,76	42.662.351	-13.611.866	
Dépenses engagées	R0550	8.637.303,33	6.496.713	15.134.017	
Autres dépenses	R1200			2.204.923	
Total des dépenses	R1300			17.338.940	

S17.01.02

Provisions techniques Non-Vie (K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0080	C0090	C0130	C0150	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060				0	94	94
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	94	94
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	21.276	67.389	4.340	19.042	5.544	117.590
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240			0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	21.276	67.389	4.340	19.042	5.544	117.590
Total meilleure estimation – brut	R0260	21.276	67.389	4.340	19.042	5.638	117.684
Total meilleure estimation – net	R0270	21.276	67.389	4.340	19.042	5.638	117.684
Marge de risque	R0280	3.336	4.190	466	1.543	1.709	11.244
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						0
Meilleure estimation	R0300						0
Marge de risque	R0310						0
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	24.611	71.579	4.806	20.585	7.347	128.928
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	24.611	71.579	4.806	20.585	7.347	128.928

S.19.01.21

Sinistres Non – Vie : paiements par année de souscription (K€)

Sinistres payés bruts

Année	Année de développement												Année en cours	Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	15 et +			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160	C0170	C0180	
Précédentes	R0100													
N-9	R0160	2.322	16.695	720	2.069	165	251	13	9	167	7	36.627	103.692	
N-8	R0170	3.743	22.573	755	277	22	46	15	57	34		7	22.418	
N-7	R0180	8.573	18.532	972	213	74	1.078	79	17			34	27.522	
N-6	R0190	8.336	6.065	1.531	226	36	68	130				17	29.538	
N-5	R0200	7.504	6.863	691	166	204	-123					130	16.391	
N-4	R0210	7.301	7.172	514	287	120						-123	15.304	
N-3	R0220	8.030	9.007	2.644	-64							120	15.395	
N-2	R0230	10.255	8.920	1.071								-64	19.616	
N-1	R0240	3.570	9.482									1.071	20.246	
N	R0250	2.605										9.482	13.052	
												2.605	2.605	
												49.906	285.779	
												Total		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement												Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100											0	
N-9	R0160						1.490	1.378	705	194		0	
N-8	R0170					3.197	3.158	1.336	354			195	
N-7	R0180					3.242	1.251	1.530	531			356	
N-6	R0190				4.226	3.235	2.619	695				534	
N-5	R0200			3.917	2.821	2.221	871					699	
N-4	R0210		4.714	4.467	3.563	1.349						876	
N-3	R0220	27.155	8.652	5.380	1.820							1.356	
N-2	R0230	46.308	15.669	10.052								1.830	
N-1	R0240	38.530	33.714									10.108	
N	R0250	67.361										33.902	
												67.735	
												Total	
												117.590	

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (K€)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	128.928	0	0	83	0
Fonds propres de base	R0020	444.737	0	0	-63	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	444.737	0	0	-63	0
Capital de solvabilité requis	R0090	176.302	0	0	9.323	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	444.737	0	0	-63	0
Minimum de capital requis	R0110	44.076	0	0	2.331	0

S.23.01.01

Fonds propres (K€)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10.000	10.000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	434.737	434.737			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	444.737	444.737	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	444.737	444.737	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	444.737	444.737	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	444.737	444.737	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	444.737	444.737	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	176.302				
Minimum de capital requis	R0600	44.076				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	252%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1009%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	444.737
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10.000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	434.737
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

S.25.02.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel (K€)

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplification
C0010	C0020	C0030	C0070	C0080	C0090
1	Risque de marché	79.691			
2	Risque de défaut de la contrepartie	13.516			
4	Risque Maladie	200			
5	Risque de Souscription Non-vie	190.469	112.739		
7	Risque opérationnel	3.531			
9	Ajustement pour impôt	-58.579			

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	228.827
Diversification	R0060	-52.525
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	176.302
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	176.302
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	0
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	-58.579
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	0

S.28.01.01

Minimum de capital requis MCR – activité d'assurance non vie uniquement (K€)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
RésultatMCR _{NL}	R0010	17.033	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		21.276	18.001
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		67.389	7.320
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		4.340	1.487
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		19.042	1.283
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		5.638	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
RésultatMCR _L	R0200	0	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	17.033
Capital de solvabilité requis	R0310	176.302
Plafond du MCR	R0320	79.336
Plancher du MCR	R0330	44.076
MCR combiné	R0340	44.076
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3.600
Minimum de capital requis	R0400	44.076